

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Plast DP22 flex floor

FS2062

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 830/2015)

Date de préparation 18-janv.-2018

Date de révision :
06-oct.-2021

Numéro de révision: 1.0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Plast DP22 flex floor
UFI: XAV0-3018-3009-6X59
Contient Méthacrylate de méthyle; 2-ethylhexyl acrylate; Tetramethylene dimethacrylate; Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700); N-hydroxyethyl-N-méthyl-p-toluidine

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Primaires
Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant	Fournisseur
c/o DeLaval International AB	France: DeLaval
PO BOX 39	Omega Parc Bat. 5
147 21 Tumba	3 Bd Jean Moulin - CS40504
Sweden	78997 Elancourt
Tel + 46 08-530 66 000	France
Email MSDS.EU@delaval.com	Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2. (H315)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1. (H317)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3. (H335)
Dangers physiques	Liquides inflammables Catégorie 2. (H225)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
 H315 - Provoque une irritation cutanée
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.
 - Ne pas fumer
 P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser Dioxyde de carbone (CO2), Poudre, Jet d'eau pour l'extinction
 P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
 P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

Contient

Méthacrylate de méthyle; 2-ethylhexyl acrylate; Tetramethylene dimethacrylate; Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700); N-hydroxyethyl-N-méthyl-p-toluidine

2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
Méthacrylate de méthyle	201-297-1	80-62-6	25 - 50	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) STOT SE 3 (H335)	01-2119452498-28

Acrylate de 2-éthylhexyle	203-080-7	103-11-7	10 - 25	Flam. Liq. 2 (H225) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) STOT SE 3 (H335)	01-2119453158-37
Tetraméthylène diméthacrylate	218-218-1	2082-81-7	0.5 - 2.5	Skin Sens. 1 (H317)	01-2119967415-30
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine	500-033-5	25068-38-6	0,5 - <2,5	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	01-2119456619-26
N-Hydroxyéthyl-N-méthyl-p-toluidine	220-638-5	2842-44-6	<= 0.5	Aquatic Chronic 2 (H411) Eye Irrit. 2 (H319) SkinSens. 1 (H317)	01-2120827830-56

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux	Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact oculaire	Laver abondamment à l'eau. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement au savon et à grande eau.
Ingestion	Boire beaucoup d'eau. Amener la personne à l'air libre. Consulter immédiatement un médecin.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Mousse, Sable, Dioxyde de carbone (CO ₂), Poudre d'extinction, Jet d'eau, Mousse résistant à l'alcool
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Exothermic polymerisation. En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées. Monoxyde de carbone. Chlorure d'hydrogène gazeux.
--	---

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers	Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un équipement de protection respiratoire. Refroidir les récipients/réservoirs au jet d'eau.
---	---

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser un équipement de protection individuelle. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. En cas
----------------------------------	--

Autres informations de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Voir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la dispersion des matériaux déversés dans les cours d'eau, les drains et les égouts. Ne pas contaminer l'eau superficielle. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Mettre en place une ventilation adaptée. Ne PAS utiliser un jet d'eau. Ne pas rincer à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre en place une ventilation adaptée. Les poussières ou fumées peuvent former des mélanges explosifs dans l'air.

Remarques générales en matière d'hygiène Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver bien fermé, au frais et au sec. Stocker dans un bac de rétention. En cas d'incendie, obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Tenir à l'écart de la chaleur. Conserver à une température inférieure à 25 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Sans objet

Autres recommandations Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Méthacrylate de méthyle 80-62-6			TWA: 50 ppm TWA: 205 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 410 mg/m ³	STEL: 100 ppm TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 210 mg/m ³ Peak: 100 ppm Peak: 420 mg/m ³
Acrylate de 2-éthylhexyle 103-11-7					TWA: 5 ppm TWA: 38 mg/m ³ Peak: 5 ppm Peak: 38 mg/m ³
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	TWA: 50 ppm	STEL: 100 ppm TWA: 50 ppm	STEL: 410 mg/m ³ TWA: 205 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 42 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 210 mg/m ³	TWA: 25 ppm TWA: 102 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	STEL: 100 ppm STEL: 420 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 210 mg/m ³	STEL: 100 ppm STEL: 420 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 210 mg/m ³	STEL: 300 mg/m ³ TWA: 100 mg/m ³	TWA: 25 ppm TWA: 100 mg/m ³	TWA: 50 ppm STEL: 100 ppm
Acrylate de 2-éthylhexyle 103-11-7	Skin STEL: 10 ppm STEL: 82 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 82 mg/m ³ Ceiling: 10 ppm	STEL: 5 ppm STEL: 38 mg/m ³ TWA: 5 ppm TWA: 38 mg/m ³	STEL: 70 mg/m ³ TWA: 35 mg/m ³		

	Ceiling: 82 mg/m ³			
Niveau dérivé sans effet (DNEL)				Aucune information disponible
Concentration prévisible sans effet (PNEC)				Aucune information disponible
8.2. Contrôles de l'exposition				
Contrôles techniques				Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
Équipement de protection individuelle				
Protection des yeux				lunettes de sécurité à protection intégrale.
Protection de la peau				Porter des gants/des vêtements de protection.
Protection des mains				Gants de protection, caoutchouc butyle, penetration time > 60 minutes Part3: Level 3, (EN 374)
Protection respiratoire				En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. Type filter A.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement				Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Jaune clair
Odeur	Piquante
Seuil olfactif	Aucune information disponible
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>
pH	Aucune donnée disponible
Point/intervalle de fusion	Aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition	100 °C
Point d'éclair	10 °C
Taux d'évaporation	Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limite supérieure d'explosivité	12.5 Vol %
Limite inférieure d'explosivité	0.8 Vol %
Pression de vapeur	38.7 hPa (20°C)
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Hydrosolubilité	Non miscible à l'eau
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité	1000mPas (20°C) (Dynamic)
Propriétés explosives	N'est pas un explosif Les poussières ou fumées peuvent former des mélanges explosifs dans l'air
Propriétés comburantes	Aucune information disponible
9.2. Autres informations	
Densité de liquide	1.0 g/cm ³ (20°)
Informations supplémentaires	Ignition temperature: 245°C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité

Stable dans les conditions normales. Stable dans les conditions de stockage recommandées. Tenir à l'écart de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

Exothermic polymerisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Peroxydes

10.6. Produits de décomposition dangereuxMonoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Chlorure d'hydrogène gazeux.**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Inhalation	Aucune information disponible.
Contact oculaire	Aucune information disponible.
Contact avec la peau	Aucune information disponible.
Ingestion	Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Méthacrylate de méthyle	8420 - 10000 mg/kg (Rat) = 7872 mg/kg (Rat)	5000 - 7500 mg/kg (Rabbit) > 5 g/kg (Rabbit)	= 7093 ppm (Rat) 4 h
Acrylate de 2-éthylhexyle	= 4435 mg/kg (Rat)	= 7522 mg/kg (Rabbit)	
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine	11400 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	

Irritation

Irritant pour la peau.

Corrosivité

Aucune information disponible.

Sensibilisation

Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets mutagènes

Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

Effets cancérogènes

Aucun(e) connu(e).

Effets sur la reproduction

Aucun(e) connu(e)

Effets sur le développement

Aucun(e) connu(e)

STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires

STOT - exposition répétée

Aucune information disponible

Danger par aspiration

Aucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Effets d'écotoxicité**

Ne permettez pas d'entrer dans l'approvisionnement en eau potable, eaux usées, ou le sol. Éviter le rejet dans l'environnement.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Méthacrylate de méthyle	170: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	243 - 275: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 79: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 79: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 170 - 206: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50		69: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

		flow-through 326.4 - 426.9: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static 125.5 - 190.7: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 153.9 - 341.8: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static		
Acrylate de 2-éthylhexyle	44: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 47: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	23: 48 h Leuciscus idus melanotus mg/L LC50		17.45: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine	> 100 mg/L (3h) EEC 9.4 mg/l (72h)	1.5 mg/l (96h) OECD 203		1.7 mg/l (48h) OECD 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Méthacrylate de méthyle	0.7
Acrylate de 2-éthylhexyle	4.64

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e) connu(e).

Nom chimique	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées	Japon - Informations relatives aux perturbateurs endocriniens
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine	Group III Chemical		

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales.

No de déchet suivant le CED 07 02 08* Other still bottoms and reaction residues
15 01 10* packaging containing residues of or contaminated by hazardous substances

Autres informations Agent nettoyant
acétone
Ethyl Acetate solution

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG/IMO**

14.1 N° ONU

1866

14.2 Nom d'expédition	Resin solution
14.3 Classe de danger	3
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.4 Groupe d'emballage	II
14.6 Dispositions spéciales	Warning: Flammable liquid Danger code (Kemler): 33 EMS n°: F-E, S-E
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible
14.8 Informations supplémentaires	IMDG Limited quantities (LQ): 5L Excepted quantities (EQ): Code E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

ADR/RID

14.1 N° ONU	1866
14.2 Nom d'expédition	Resin solution
14.3 Classe de danger	3
Étiquettes ADR/RID	3
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Warning: Flammable liquids Danger code (Kemler): 33 EMS Number: F-E, S-E Stowage Category B
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible
14.8 Informations supplémentaires	Limited quantities (LQ): 5L Excepted quantities (EQ): Code: E2 - Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml - Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml Transport category: 2 Tunnel restriction code: D/E

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	1866
14.2 Nom d'expédition	Resin solution
14.3 Classe de danger	3 Label 3
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible
14.8 Informations supplémentaires	-

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1 (auto-classification)

EU Legislations

Reg.1907/2006-REACH

Reg. 830/2015 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS

All components are listed or exempted

Autres

Directive 2012/18/EU

Named dangerous substances - ANNEX I None of the ingredients are listed
Seveso category P5c FLAMMABLE LIQUIDS
Qualifying quantity (tonnes) for the application of lower-tier requirements 5,000 t
Qualifying quantity (tonnes) for the application of upper-tier requirements 50,000 t
REGULATION (EC) No 1907/2006 ANNEX XVII Conditions of restriction: 3
Technical instructions (air):
Class II: Share in %: >25 <50

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Key or legend to abbreviations and acronyms

Flam. Liq. 2: Flammable liquids – Category 2
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation – Category 2
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation – Category 2
Skin Sens. 1: Skin sensitisation – Category 1
Skin Sens. 1B: Skin sensitisation – Category 1B
STOT SE 3: Specific target organ toxicity (single exposure) – Category 3
Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - long-term aquatic hazard – Category 2

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 18-janv.-2018

Date de révision : 06-oct.-2021

Numéro de révision: 1.0

Remarque sur la révision:

Motif de la révision Update Section: 3

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité